



Legue d une part sur une maison de soeur a frere .

Par **petit debutant**, le **29/06/2012** à **14:04**

Bonjour, rnvoila les faits sont tres simples .Ma mere qui est tres malade voudrait de son vivant me leguer une maison de famille qu elle a elle meme eut en heritage .j ai une soeur qui est prete me leguer gratuitement la part de la dite maison (nous ne sommes que 2). Et là sont nos interrogations :comment fait on pour leguer gratuitement une part à son frere et est ce possible sans que je lui rachete sa part car elle est d accord pour me la leguer gratuitement ou symboliquement , et que va t on nous demander comme demarches ou documents à faire suivre ? rnAh oui ,et aussi un grand merci d avance à vous tous qui apportez vos conseils ou solutions pertinentes aux differentes personnes comme nous qui sommes vite perdus dans tous ces imbroglios de paperasseries juridiques ...